

PROJETS
COOPÉRATIONS
ACTIVITÉS
PARTENARIATS
LOGISTIQUE
TRANSVERSALITÉ
TERRITOIRE
EFFICIENCE

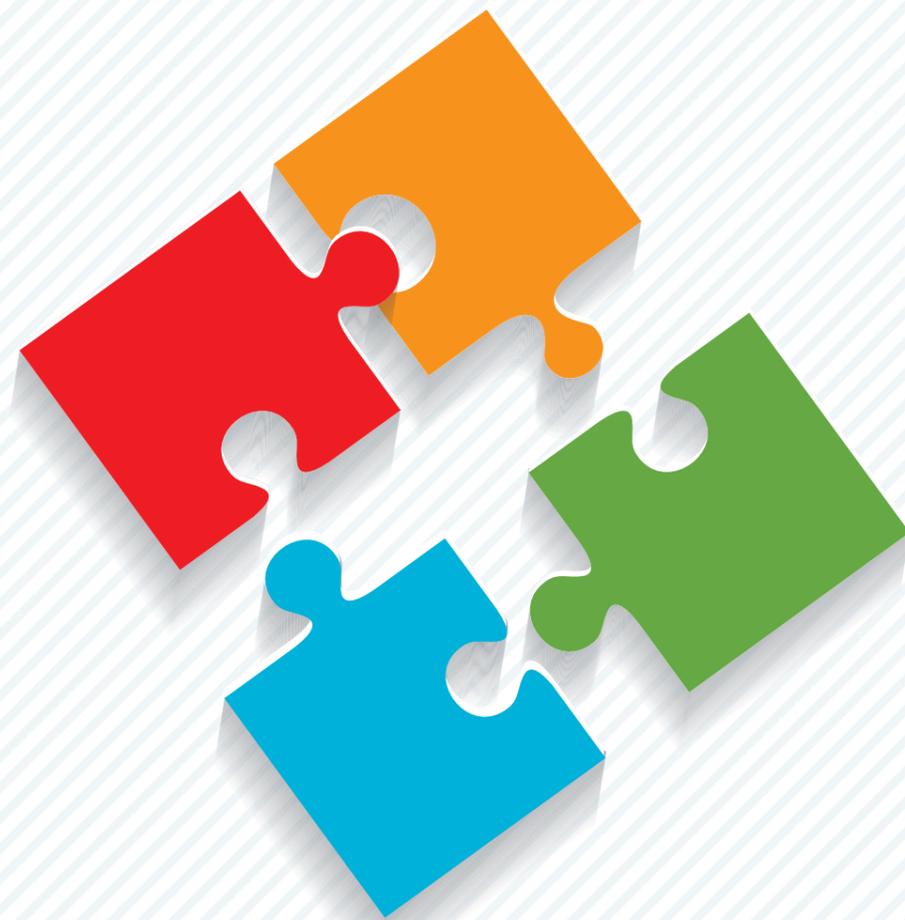


SIEGE SOCIAL
Centre Hospitalier Chalon sur Saône
William Morey
4, rue Capitaine Drillien - CS 80120
71321 Chalon-sur-Saône Cedex
Tél. : 03 85 91 00 02
cht@ch-chalon71.fr

Communauté Hospitalière de Territoire
CHT SAONE & LOIRE NORD - MORVAN

**COMMUNAUTÉ
HOSPITALIÈRE
DE TERRITOIRE**
SAÛNE-ET-LOIRE NORD
MORVAN

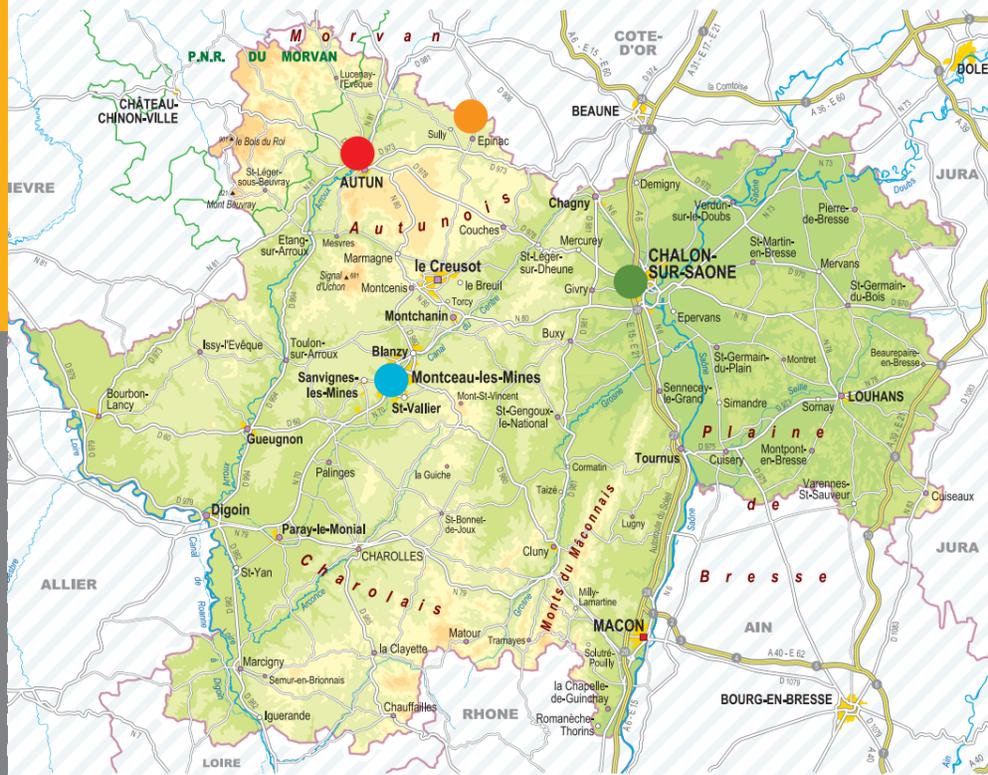
conception : www.studiocomed.com / Centre Hospitalier Chalon sur Saône William Morey © studio Piffaut - freepik



**COMMUNAUTÉ
HOSPITALIÈRE
DE TERRITOIRE**
SAÛNE-ET-LOIRE NORD
MORVAN



LA CHT
SAÛNE-ET-LOIRE NORD
MORVAN,
des établissements et
une direction commune
**Autun - Epinac
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines**



ETABLISSEMENTS
MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ
HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE
SAÛNE-ET-LOIRE NORD - MORVAN

STRUCTURE TERRITORIALE DE COOPÉRATION ENTRE 3 ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- Le Centre Hospitalier Chalon sur Saône William Morey
- Le Centre Hospitalier d'Autun et l'EHPAD d'Epinac en partenariat de direction commune depuis 2009
- Le Centre Hospitalier de Montceau-les-Mines

Sa création repose sur la volonté des acteurs hospitaliers qui se sont engagés dans une dynamique de partenariat territorial pour une réponse adaptée et de qualité d'offre de soins et de la prise en charge hospitalière de la population du territoire. Cette coopération repose sur le respect de l'identité de chaque établissement et de leur autonomie.

QUELQUES CHIFFRES :

Soins d'Urgences : Un service d'urgences sur chacun des sites et 3 SMUR dont un Hélicisme à vocation départementale et régionale - En 2014, 85 401 patients ont été pris en charge aux urgences avec en parallèle, 4083 sorties SMUR.

Une offre d'hospitalisation avec : 998 lits et places en MCO/SSR et 615 places en EHPAD.

Les prises en charge sont assurées par 3000 agents hospitaliers non médicaux et 330 médecins et praticiens.

Autun

Epinac

Chalon-sur-Saône

Montceau-les-Mines



**Centre Hospitalier
d'Autun**
7 Bis rue Parpas
71400 Autun
Tél. : 03 85 86 84 84

**E.H.P.A.D. Fougerolles
Maison de retraite**
13 Rue Grillot
71360 Epinac
Tél. : 03 85 82 10 83

**Centre Hospitalier
Chalon sur Saône W. Morey**
4, rue Capitaine Drillien
CS 80120
71321 Chalon-sur-Saône Cedex
Tél. : 03 85 44 66 88

**Centre Hospitalier
de Montceau**
BP 189
71307 Montceau-les-Mines
Cedex
Tél. : 03 85 67 60 60

Communauté Hospitalière de Territoire
CHT SAONE & LOIRE NORD - MORVAN



PROJETS
COOPÉRATIONS
ACTIVITÉS
PARTENARIATS
LOGISTIQUE
TRANSVERSALITÉ
TERRITOIRE
EFFICIENCE



DÉFINITION D'UNE COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE

La CHT est un outil de coopération qui permet l'élaboration d'une stratégie et d'une gestion commune d'activités et de fonctions avec pour socle un projet médical commun et partagé.

LES APPORTS D'UNE COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE ?

FAVORISER L'OFFRE DE SOINS

- Facilitation du parcours de soins des patients avec la garantie d'une prise en charge territoriale graduée prenant en compte le niveau de sévérité du Patient et des Consultants,
- Amélioration de l'accès aux soins et de la Permanence Des Soins (PDS) sur le territoire

PÉRENNISER ET OPTIMISER L'OFFRE MÉDICALE

- Renforcement des équipes hospitalières (élargissement de spécialités...)
- Optimiser l'attractivité médicale des établissements

RENFORCER L'EFFICIENCE DES ORGANISATIONS ET DÉVELOPPER L'EXPERTISE

- Optimisation des ressources par une utilisation efficiente
- Mutualisation des fonctions support
- Rationalisation économique par un groupement d'achats et de prestations
- Optimisation des plateaux techniques

EXPERTISE - QUALITÉ - SÉCURITÉ

- Protocolisation des prises en charge
- Partage d'expériences
- Coordination multidisciplinaire médicale
- Qualité, sécurité des soins et des fonctionnements

LA COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE SE SUBSTITUE-T-ELLE AUX ÉTABLISSEMENTS ?

La CHT n'a pas de personnalité juridique. Chaque partenaire conserve son autonomie administrative et son indépendance fonctionnelle. Les instances des établissements de la Communauté conservent l'ensemble de leurs attributions, dans le respect de leur domaine de compétences.

QUID DES COOPÉRATIONS ANTÉRIEURES OU À VENIR ?

La CHT n'entrave en rien ces coopérations et est ouverte à tous les acteurs souhaitant y adhérer ou coopérer.



A CE JOUR QUELQUES CHIFFRES

998 lits et places en MCO/SSR
615 places en EHPAD
3000 personnels non médicaux
330 personnels médicaux

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE LA CHT SAÔNE-ET-LOIRE NORD MORVAN

QUELQUES DATES :

- **Janvier 2015** : Délibérations des Conseils d'Administration et de Surveillance des établissements
- **10 février 2015** : Signature officielle des conventions de la CHT par les Présidents des Conseils
- **Février 2015** : Approbation par Christophe LANNELONGUE, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne

LA GOUVERNANCE DE LA COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE

UN SIÈGE SOCIAL

Le Centre Hospitalier de Chalon, site pivot du Nord Saône-et-Loire est siège de la CHT.

CRÉATION D'UNE COMMISSION DE LA COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE

Composée des Présidents et Vice-présidents des Conseils de Surveillance/Administration, des Présidents et Vice-présidents des Commissions Médicales d'Établissements, des représentants des Personnels, des Usagers, du Directeur de la CHT et des Directeurs des sites hospitaliers.

CETTE COMMISSION EST CHARGÉE DE :

- Suivre l'application de la convention de la CHT et des actions de coopération et de partenariat mises en œuvre
- Proposer aux instances compétentes de chaque établissement les mesures nécessaires pour faciliter cette mise en œuvre.

La création d'instances communes peut-être décidée pour assurer la représentation et la consultation des personnels des établissements.

MANAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE

LA DIRECTION COMMUNE

La création d'une direction commune permet de doter la CHT de l'outil indispensable à sa mise en œuvre compte tenu que ce partenariat fort maintient une autonomie affirmée des établissements.

La création d'une direction commune - interlocuteur unique et responsable - a du sens :

- Cohérence de management et de la décision,
- Efficacité de l'action communautaire et au sein de chaque établissement,
- Respect des équilibres organisationnels,
- Diffusion et partage « de ce qui réussit ».

Un dialogue social global construit au sein de la CHT doit s'engager en associant l'ensemble des personnels des établissements.

TRANSVERSALITÉ DES MANAGEMENTS

- De nouveaux modes de collaboration entre les directions et services supports autour de deux champs de gestion : ressources humaines et immatérielles et ressources matérielles et logistiques avec la coordination des activités et la formalisation de liens spécifiques par secteurs d'activités
- Un positionnement affirmé des directions des finances et analyse de gestion.

Chaque établissement aura une direction de site pour maintenir un management opérationnel de proximité, garante de sécurité et de réactivité pour l'ensemble des usagers et professionnels.

L'organisation de la direction commune sera amenée à évoluer en fonction de l'évolution de la CHT et les instances de chaque établissement auront obligatoirement à connaître les évolutions.

LE POINT FORT D'UNE COMMUNAUTÉ HOSPITALIÈRE DE TERRITOIRE : COOPÉRATION MÉDICALE, ADMINISTRATIVE ET LOGISTIQUE

PROJET MEDICAL PARTAGÉ

Lors de la création de la CHT, les établissements signataires établissent un projet médical partagé : plateforme de coopération médicale de la CHT.

Le projet médical fixe les grands axes de la stratégie communautaire que les établissements veulent mettre en œuvre et déclinés au sein des projets des établissements.

Ce projet médical communautaire permet le maintien ou la mise en place par les Centres Hospitaliers d'activités médicales nouvelles, dans le cadre de consultations avancées externes et internes et ainsi de nouvelles offres de prises en charge pour les Patients.

EXEMPLES DE COOPÉRATIONS MÉDICALES :

- Cardio-vasculaire
- Chirurgie digestive
- Chirurgie urologique
- Endoscopie digestive
- Infectiologie
- Maladies cancéreuses
- Maladies ostéo-articulaires
- Neurologie
- Pneumologie

ACTIVITÉS DE GESTION ET FONCTIONS SUPPORT

Pour les aspects de gestion et d'organisation des établissements, le développement d'axes partagés de travail doit permettre d'allier efficacité et valorisation des compétences :

- Mutualisation des compétences, partage de méthodologies pour des dossiers administratifs et apports d'expertises dans le cadre des affaires économiques, logistiques et techniques
- Analyse de gestion et affaires financières
- Hygiène, Qualité/Gestion des Risques
- Ressources Humaines-Formations : une stratégie conventionnelle peut permettre les interventions croisées des personnels
- Territoire de Soins Numérique (TSN) : la Télémédecine dans le champ de l'AVC et de la dermatologie sont dès aujourd'hui opérationnelles.
- Département d'Information Médicale
- Politique d'achats

Les 3 établissements sont membres de la Fédération Médicale Inter Hospitalière (FMIH) des Urgences du Territoire.